



LA CHARTE DE DOM'ASILE

1) Principes généraux

Conscient que la domiciliation est autant une première forme d'hospitalité qu'un service essentiel pour l'exercice du droit d'asile, les associations signataires et les personnes engagées bénévolement dans les centres agréés joignent leurs efforts pour domicilier et accompagner dans l'accès à leurs droits les demandeurs aux diverses étapes de leur parcours d'asile par l'association Dom'Asile.

C'est pour tenter de répondre à la situation de pénurie d'adresses associatives disponibles pour demander l'asile, pour lutter contre les phénomènes d'exploitation et pour rappeler sans cesse aux pouvoirs publics que ce service est de leur rôle, que plusieurs associations chrétiennes ont lancé cette initiative : elle se situe dans le prolongement naturel des campagnes œcuméniques « Accueillir l'étranger ».

Les associations et les personnes bénévoles s'engagent :

- à accueillir les étrangers qu'ils domicilient dans un climat de respect et de service :
- à ne pas utiliser leur situation de détresse pour promouvoir des idées politiques, philosophiques ou religieuses
- à privilégier le dialogue comme mode d'action vers les pouvoirs publics.

Ils s'engagent à participer à la vie de l'association et à ne pas prendre d'initiative qui pourrait nuire à son unité.

2) Objectifs de l'association :

L'association Dom'Asile est mise en place pour coordonner le réseau et favoriser son fonctionnement selon les règles établies par le règlement intérieur.

Afin d'aider les demandeurs d'asile à obtenir le respect de leur droits, l'association se réserve le droit d'exercer tout recours, juridique ou politique, auprès des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, l'association pourra participer à et/ou coordonner des rencontres et des actions concertées avec tout groupe ou association partageant nos objectifs.